

N°22/DEC/247

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE ASTERIOS SPECTACLES, D'UN
SPECTACLE INTITULÉ « BANDE MAGNÉTIQUE DE RAPHAËL », LE 25 MARS 2023
À LA SALLE GÉRARD PHILIPPE**

Le Maire de BONNEUIL SUR MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LA COMPAGNIE ASTERIOS SPECTACLES – 35 rue du Chemin Vert 75011 PARIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « BANDE MAGNÉTIQUE DE RAPHAËL », le samedi 25 mars 2023 à 20 heures 30 à la salle Gérard Philipe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire LA COMPAGNIE ASTERIOS SPECTACLES, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 17.407,50 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer avec ladite le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 décembre 2022.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 DEC. 2022
Et de sa publication le 14 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS